

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**  
République Française – Département de l'Ardèche

**Nombre de****Conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation : 11.02.2025 Date d'affichage : 11.02.2025

Le dix-huit février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, VIDAL Carine, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, BASSET Anselme, KHOUNI Jamila, CLAUZIER Manon.

Etaient excusés :

Etaient absents : SABOT Nicolas, AMBLARD Gilles

Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 visant à intégrer les résultats 2024 du CCAS dissous par délibération du 28/11/2024, rendue exécutoire au 06/12/2024**

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien VERNET, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, Considérant que suite à la dissolution du CCAS en date du 31.12.2024, il convient d'intégrer l'actif et le passif de ce budget dans le budget communal, Qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, Constatant que le CFU fait apparaître :

**FONCTIONNEMENT : (en euros)**

- Un excédent de fonctionnement de :	78 896.10
- Un excédent reporté de :	171 604.77
- Un déficit de fonctionnement du budget CCAS de :	2704.26
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	247 796.61

**INVESTISSEMENT : (en euros)**

- Un excédent d'investissement de :	15 070.69
- Un déficit reporté de :	126 594.84
- Un excédent d'investissement du budget CCAS de :	14.29
Soit un déficit de financement de :	111 509.86

**Considérant l'excédent de fonctionnement et le besoin de financement en investissement,**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	111 509.86
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	136 286.75

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Le Maire

Sébastien VERNET



La secrétaire de séance

Lydie BENLIAN